



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James

Localité de Valcanton

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Conformément avec le 2^e alinéa de l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19), le rôle de perception des impôts fonciers et des taxes de la Localité de Valcanton sera complété et déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau selon la date suivante soit le 28 février 2022 et sur rendez-vous.

Cet avis est donné sous réserve des mesures sanitaires imposées par le gouvernement du Québec, en lien avec la pandémie de la COVID-19. Dans l'éventualité où le public n'est pas autorisé à se présenter au bureau municipal, toute question pourra être répondue par courriel à l'adresse suivante : valcanton@greibj-eijbrg.ca.

Avis vous est en outre donné qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

DONNÉ À BEAUCANTON, ce 31^e jour de janvier 2022.


Renée Bégin
Secrétaire-trésorière